



**RÈGLEMENT APPLIQUÉ AUX JEUX SÉLECTIONNÉS
POUR L'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE 2024
à date du 18 septembre 2023 susceptible d'évoluer**



1) La Société d'Economie Mixte pour les Evènements Cannois (ci-après SEMEC) organise, depuis 1988, au sein du Palais des Festivals et des Congrès de la Ville de Cannes, le Festival International des Jeux dont l'un des objectifs est de promouvoir le jeu de société comme véritable objet culturel auprès du public en l'invitant à jouer.

2) Dans le cadre de ce Festival, un concours est organisé pour récompenser les meilleurs nouveaux jeux de société édités chaque année en France dans quatre catégories : ENFANT, FAMILLE, INITIÉ et EXPERT.

3) Le Lauréat du concours reçoit le prix AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE, label des jeux de société de qualité de la Ville de CANNES dont le but est de contribuer à la promotion du jeu de société et de représenter la qualité et la créativité de la production ludique présente sur le marché français.

4) Le concours est ouvert à tous les jeux de société français et étrangers édités sur le marché français entre le 1^{er} novembre 2022 et le 12 janvier 2024. Les jeux déjà retenus par le jury l'année précédente ne peuvent pas concourir une seconde fois.
Aucune inscription requise.

5) Les autres conditions pour concourir :

- Les règles et éléments du jeu (cartes, plateau...) doivent être en langue française.
- Le jeu doit être présenté dans sa version finale, telle que le public le découvrira.
- Les noms des auteurs doivent apparaître sur la boîte de jeu.
- Les jeux doivent être disponibles sur le marché français lors du week-end de délibération qui se déroule le troisième week-end de janvier de l'année.

Si l'une des conditions mentionnées aux articles 4 et 5 ne sont remplies, le jeu sera automatiquement disqualifié.

6) Les jeux vidéo sont exclus de la sélection. Néanmoins, les jeux en solitaire sont autorisés.

7) Un jury indépendant composé de différents acteurs du monde du jeu est chargé de tester les nouveaux jeux de l'année retenus pour le concours.

8) Le jury est nommé par la SEMEC en sa qualité d'organisateur du Festival International des Jeux. Il décerne le prix l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE FAMILLE, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE ENFANT, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE INITIÉ - l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE EXPERT parmi 12 jeux sélectionnés.

9) Pour la sélection 2024 sont membres du jury :

- Vincent Dediene
- Damien Desnous
- Marie Giordana
- Sandra Lebrun
- Pierre-André Joly
- Nicolas Maréchal
- Bérengère Prevost

- Eva Szarynski
- Nathalie Zakarian

10) Le travail du jury est réalisé par phases :

- Les membres du jury testent les nouveaux jeux sur les salons professionnels, les pré-shows d'éditeurs et des présentations d'enseignes spécialisées, à l'occasion de festivals et animations grand public, dans les ludothèques, des bars à jeux, cafés ludiques ou dans leurs cercles de jeu habituels et se réunissent régulièrement pour jouer ensemble.
- Afin de faciliter le travail du jury, les éditeurs peuvent faire parvenir leurs nouveaux jeux :

Aux membres du jury
A l'Association "A L'Adresse du Jeu"
A l'attention d'Eva Szarynski C/O Catherine Watine
1, rue de l'Université
75007 PARIS

Ou à l'organisation
Festival International des Jeux
A l'attention de Madame Marina Ego
Palais des Festivals et des Congrès
La Croisette CS 30051
06414 Cannes Cedex – France

Les éditeurs souhaitant communiquer l'ensemble des éléments autour du jeu présenté peuvent contacter l'ensemble des membres du jury à l'adresse suivante :

juryasdor@gmail.com

- Chacun des membres du jury arrête sa sélection au 18 janvier et confronte son choix à celui de l'ensemble du jury lors du week-end de délibération du 21 et 22 janvier 2024.
- Lors du week-end de délibération, après de nombreuses rondes de jeux en commun et discussions, le jury détermine la douzaine de jeux nominés pour les quatre catégories de prix : l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE FAMILLE, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE ENFANT, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE INITIÉ - l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE EXPERT
- La veille de l'ouverture du Festival International des Jeux au grand public, le palmarès est annoncé en direct du Festival.

11) Les labels AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE FAMILLE, AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE ENFANT, AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE INITIÉ - AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE EXPERT sont des marques enregistrées, propriétés de la SEMEC – Palais des Festivals et des Congrès de la Ville de Cannes.

12) Les éditeurs des jeux nommés ne peuvent utiliser les labels qu'après signature d'un contrat déterminant les conditions d'utilisation de ce label avec la SEMEC.

13) Les jeux nommés et les 4 vainqueurs, s'engagent, dans la mesure du possible, tout au long de l'année, à proposer des animations grand public afin de promouvoir le label.

14) Le Palais des Festivals et des Congrès de la Ville de Cannes se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours et les animations prévues sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à indemnisation ou dédommagement.